

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3412**

commune (s) :

objet : Mise à jour partielle des bases de données et d'images numériques du patrimoine de voirie de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché au profit de la société Technologie Nouvelle

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3412**

objet : **Mise à jour partielle des bases de données et d'images numériques du patrimoine de voirie de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché au profit de la société Technologie Nouvelle**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2009-0904 du 8 juin 2009, le Bureau a autorisé la signature du marché à bons de commande n° 10448010, concernant la mise à jour partielle des bases de données et d'images numériques du patrimoine de voirie de la Communauté urbaine de Lyon. Ce marché a été notifié à l'entreprise AXIMUM le 1er mars 2010.

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 janvier 2012 et par acte sous seing privé du 6 janvier 2012, la société Aximum a cédé son fonds de commerce ingénierie des chaussées et des déplacements au profit de la société L2M Ingénierie avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. A cette même date, la société L2M Ingénierie a modifié sa dénomination sociale pour adopter celle de Technologie Nouvelle.

La société Technologie Nouvelle dont le siège social se situe 41, boulevard de la République 78400 CHATOU est inscrite sous le numéro 351 057 013 RCS Versailles.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Technologie Nouvelle à se substituer ainsi à la société Aximum dans le marché n° 10448010, concernant la mise à jour partielle des bases de données et d'images numériques du patrimoine de voirie de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 10448010 attribué à la société Aximum, concernant la mise à jour partielle des bases de données et d'images numériques du patrimoine de voirie de la Communauté urbaine de Lyon au bénéfice de la société Technologie Nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.